

ASSOCIATION FONCIERE DE MENCHHOFFEN
DEPARTEMENT DU BAS RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
CANTON D'INGWILLER
6 Rue de la Mairie
67340 MENCHHOFFEN
TEL. 03.88.89.44.46.

ASSOCIATION FONCIERE DE MENCHHOFFEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

Président : M. DANNER Alain

Membres du bureau : MM. REINHARDT PIERRE – BALTZER RÉMY – LE BUAN PHILIPPE
MARMILLOT DOMINIQUE – MULLER CLAUDE – LEONHART FRÉDÉRIC.

Suppléants : MM. ACKERMANN ALFRED – ULBRICH RÉMY – REINHARDT MICKAEL – KALB
JEAN-PHILIPPE – KOELL DIDIER.

Sous la présidence de M. DANNER Alain,

Étaient présents : MM. ACKERMANN ALFRED – KALB JEAN-PHILIPPE – KOELL DIDIER – LE BUAN PHILIPPE –
LEONHART FRÉDÉRIC – MARMILLOT DOMINIQUE – REINHARDT PIERRE – ULBRICH RÉMY.

Étaient excusés : BALTZER RÉMY – MULLER CLAUDE.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31/01/2025
2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE 2025
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2026
5. ROLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2026
6. PROGRAMME DES TRAVAUX EN 2026

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31/01/2025

Le Bureau approuve le compte-rendu de la séance du 31/01/2025.

2. - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le certificat administratif du Président datant du 15/07/2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le CFU 2025 de l'Association Foncière de Remembrement de Menchhoffen ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le bureau élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le Bureau a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur ACKERMANN Alfred ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	7 884,26 €	7 884,26 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	3 056,16 €	3 056,16 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	4 828,10 €	4 828,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	58 439,18 €	58 439,18 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	4 828,10 €	4 828,10 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	63 267,28 €	63 267,28 €

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de l'Association Foncière de Remembrement de Menchhoffen,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 :

Au vu des résultats du Compte Financier Unique de **2025** dégagant un excédent de fonctionnement de **63 267,28 €** ;
et un solde nul en section d'investissement, le bureau de l'Association Foncière décide :

- d'affecter en report en section de fonctionnement le solde de **63 267,28 €** et de le reprendre au **B.P. 2026**.

4. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Après lecture du budget primitif de 2026 présenté par Monsieur le Président, le Bureau décide de l'adopter à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	71 234,28 €
Recettes de fonctionnement :	71 234,28 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €

5. - ROLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2026

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2026.
- de fixer à 0,22 euros hors taxes (TVA en plus) par are la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés.
- de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace.
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1.14 euros par hectare (TVA incluse) le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par la trésorerie seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que ce minimum soit atteint.
- Période d'édition des rôles définitifs fixée à l'automne 2026 (août à septembre).

6.- TRAVAUX PRÉVUS EN 2026 :

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de faire l'inventaire des travaux à réaliser en matière de curage de fossés et de création de chemins. Dominique MARMILLOT et Pierre REINHARDT se chargent de contacter les entreprises et de demander les devis y relatifs.

Suivent les signatures des membres présents.

LE PRESIDENT,

LES MEMBRES DU BUREAU,

Alain DANNER